

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

IVERGNY

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec le bureau d'études : **urby.com** Echelle : 1/5000^{ème}

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE
03.21.220.200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Nouvelles constructions**
 - Nouveau hangar agricole
 - Nouvelle construction
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Limites de zones**
 - Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
 - Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
 - Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
 - UJH : Zone urbaine à vocation d'équipements
 - A : Zone agricole
 - Ae : Secteur de la zone agricole où sont implantées des activités économiques isolées
- Éléments à protéger**
 - Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin
 - Élément à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : accès agricole
- Installations agricoles**
 - Installation agricole classée
 - Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Chapelle
2	Pigeonnier remarquable
3	Maison remarquable
4	Monument aux morts
5	Calvaire
6	Grange en torchis
7	Mur d'enceinte
8	Bâti remarquable
9	Eglise
10	Chapelle
11	Porche
12	Vierge
13	Pigeonnier remarquable
14	Ferme remarquable

